



La Frette s'explique sur son manque de logements sociaux

(12/10/2010 09:00)

La commune de La Frette-sur-Seine s'explique sur son non respect de l'article 55 de la loi S.R.U. qui prévoit la construction de logements sociaux dans les communes de plus de 1500 habitants. L'occasion pour la ville de se défendre en affirmant que « cet objectif ne peut être atteint compte tenu de la situation particulière de la commune qui est assez comparable avec celle d'Auvers-sur-Oise ».

La Frette-sur-Seine devrait légalement réaliser plus de 330 logements d'ici à 2022. Suite au rallye des élus de gauche d'Argenteuil et Bezons, la ville réagit via un communiqué pour mettre un terme à toute accusation de « mauvaise volonté ». En guise d'arguments, son maire Maurice Chevigny présente les contraintes auxquelles sa commune doit faire face.

Tout d'abord, un « **territoire limité de 202 ha dont 17 ha sur la rive gauche en zone non constructible, à proximité immédiate de la station d'épuration Seine aval source de nuisances depuis des dizaines d'années** ». Puis le maire de La Frette rappelle que « *l'urbanisation quasi achevée sur la rive droite, avec des zones essentiellement pavillonnaires* » ainsi que la « **rareté du foncier dont le prix est très élevé** » sont des freins à ce type de constructions. La Frette sur Seine doit aussi composer avec « **l'existence de zones inondables dans le cadre du PPRI en vigueur, la présence d'un site classé englobant une partie des coteaux et l'absence, au départ, de tout logement social** ».

Pour tenter de prouver sa bonne foi, le maire de La Frette renvoie aux divers projets menés ou en cours, à savoir la « *construction de 8 pavillons dans le Clos du Val de Seine (logements locatifs sociaux PLS), avec la Foncière dans le cadre du 1 % logement et la réalisation de 7 logements par la société Valestis dans le cadre de la réhabilitation de l'ermitage Saint-Nicolas, avenue des Lilas* ».

Enfin, la municipalité énonce plusieurs arguments économiques pour sa défense. « *La municipalité a également monté depuis 2 ans une opération, toujours avec le bailleur social Valestis, pour construire un petit immeuble comprenant 17 logements, place de la Gare (14 logements PLUS et 3 logements PLA). Malheureusement, et alors que les travaux devaient démarrer début 2010, ce projet se trouve bloqué dans l'attente de la subvention du conseil régional d'Île-de-France. Une nouvelle relance vient d'être effectuée auprès du président Jean-Paul Huchon et nous souhaitons qu'elle soit appuyée avec force par les maires de Bezons et d'Argenteuil. Cette situation est très dommageable financièrement pour la commune qui ne peut percevoir le solde de la vente du terrain à Valestis, soit 225 000 €. En effet, La Frette est une commune pauvre dont la marge de manœuvre budgétaire est extrêmement réduite. L'attribution de compensation versée par la Communauté de communes du Parisis représente seulement 225 000 € par an, ce qui est dérisoire. Il n'y a pas d'entreprises sur son territoire*».

Le maire de Frette-sur-Seine en profite pour affirmer que sa commune « *est tout à fait favorable à la mixité sociale* ». Pour l'élu, l'Etat ne tiens pas compte des spécificités de chaque municipalité et affirme que « *cette réalité est bien connue des services de l'Etat considérant que l'on doit seulement « tendre » vers la réalisation des objectifs fixés par la loi* ». L'occasion aussi de rappeler qu'un « **juge administratif a condamné l'Etat à rembourser la majoration des pénalités versées par la ville estimant que le préfet n'avait pas pris en compte la situation bien spécifique de La Frette** ».

« **En définitive, la meilleure solution pour La Frette consiste à réaliser, en**

fonction des opportunités qui se présentent, de petites opérations disséminées dans le tissu urbain et avec le concours de bailleurs sociaux », conclut Maurice Chevigny, le maire de La Frette.

http://www.vonews.fr/article_11011

©vonews - Oct 2010